

## **DELIBERATION N°17**

**Cession à la Semad de la propriété communale  
sise 3 rue Jacob Bontemps**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 37*

**LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis de l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 22 décembre 2003 une propriété dans la ZAC Dieppe Sud, sise 3 rue Jacob Bontemps, cadastrée section AS n° 80 pour une superficie de 338 m<sup>2</sup>.

Cette propriété, édifiée en fond de parcelle d'une maison d'habitation R+2, est actuellement libre de toute occupation et se dégrade progressivement, entraînant des désordres qui gênent les riverains.

La parcelle située sur la partie Nord de la ZAC, fait partie de la première phase de réalisation du projet d'aménagement de la zone concédée à la Semad par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 1999. Ainsi, la ville a proposé à la Semad d'acquiescer ce foncier.

La parcelle a été évaluée par le service France Domaine le 19 août 2009 au prix de 60 000 €, et fait l'objet d'une actualisation. La Semad a accepté d'acquiescer le bien au prix estimé par les Domaines.

Considérant l'avis émis par la commission n° 6 réunie le 11 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la cession à la Semad de la propriété communale, sise 3 rue Jacob Bontemps et cadastrée section AS n° 80, pour une superficie de 338 m<sup>2</sup>, au prix estimé par le service France Domaine.
- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**M. Christian CUVILLIEZ ne participe pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--